

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 7 juillet 2008 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-137**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, sur le site du parc Saint-Jean-de-la-Croix, relative à l'événement « **Tournois, projet Soccer au max** » qui aura lieu les 12 et 19 juillet 2008, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-138**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans certains parcs de l'arrondissement, relative à l'événement « **Projection de films en plein air** » qui aura lieu les 9 et 23 juillet et le 6 août 2008 au parc Père-Marquette Sud, les 16 et 30 juillet et le 13 août 2008 au parc Joseph-Paré et les 15 et 22 août 2008 au parc du Pélican, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-139**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans certains parcs de l'arrondissement, relative à l'événement « **Fête de quartier Apéro Écolo** » qui aura lieu le 17 juillet 2008 au parc Père-Marquette et le 6 août 2008 au parc Joseph-Paré, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-140**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, sur le site du parc Beaubien, relative à l'événement « **Défi triple jeu** » qui aura lieu le 19 juillet 2008 ou en cas de pluie, le 20 juillet 2008, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-141**, permettant la vente de nourriture et de boissons non alcoolisées, sur le site du parc Beaubien, relative à l'événement « **Défi triple jeu** » qui aura lieu le 19 juillet 2008 ou en cas de pluie, le 20 juillet 2008, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-142**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, sur le site du parc Père-Marquette, relative à l'événement « **Les jeux de la rue et le skatefest** » qui aura lieu le 30 juillet 2008 ou en cas de pluie, le 31 juillet 2008, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-143**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, sur le site du parc du Pélican, relative à l'événement « **Journée festive ACJR** » qui aura lieu le 2 août 2008, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-144**, permettant la vente de nourriture et de boissons non alcoolisées, sur le site du parc du Pélican, relative à l'événement « **Journée festive ACJR** » qui aura lieu le 2 août 2008, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-151**, permettant l'installation et le maintien de bannières, du 26 juillet 2008 au 16 août 2008, sur certaines rues désignées, relative à l'événement « **Promotion commerciale d'août du regroupement des commerçants du boulevard Rosemont** », en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-155**, permettant l'installation et le maintien de bannières, du 26 juillet 2008 au 16 août 2008, sur certaines rues désignées, relative à l'événement « **Promotion commerciale Festilico sur la rue Beaubien** », en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 16 juillet 2008

Me Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement